



COVID 19
6 MAI 2020

Les Nouvelles du CHSCT 44

La 4ème réunion téléphonique du CHSCT depuis le début de la crise sanitaire était consacrée à la présentation des stratégies de dé-confinement des directions de la Loire-Atlantique.

Tour à tour, chacune a présenté son projet élaboré à partir des plans nationaux de reprise de l'activité (PRA). Pour toutes les directions, la poursuite du télétravail (voire le renforcement pour certaines) a été réaffirmée, comme le maintien à domicile jusqu'à nouvel ordre des agents en situation de fragilité (ASA ou priorité au télétravail) et des agents en garde d'enfants, y compris pour les parents qui décideront de ne pas mettre leur enfant à l'école, en attendant des instructions nationales sur cette question. Poursuite également de l'accueil à distance du public sauf situation exceptionnelle (sur RDV). Application des règles de distanciation dans les services pour les personnels en présentiel.

Renégociation des avenants pour les marchés du nettoyage avec des mesures renforcées selon les préconisations nationales (poignées de porte, boutons d'ascenseur, sols...). Achats de matériel pour le nettoyage avec une difficulté liée à la rupture des stocks de lingettes compensée par l'achat d'essuie-tout et de produits désinfectants. Commandes de masques auprès de la préfecture.

DRFIP

Mise en ligne de fiches sur les bons gestes à adopter au travail et sur les numéros d'urgence. Mise en place de signalétique COVID dans les services.

Outre les documents nationaux sur la stratégie de reprise de la DGFIP, classant les missions dans 3 niveaux de priorité, la DRFIP a présenté une amorce de son PRA local qui prévoit notamment une reprise en fonction de la catégorie dans laquelle se situent les agents : réintégration progressive à temps plein des agents actuellement sur le PCA, des agents en ASA (hors agents en situation de fragilité ou en garde d'enfant) sous réserve de la contrainte de la distanciation sociale, possibilité de réintégrer les services 1 à 2 jours par semaine pour les agents en télétravail.

La DRFIP ne prévoit pas de distribuer son stock de 8000 masques chirurgicaux qu'elle réserve à l'accueil physique du public... quand les accueils seront rouverts. Une commande de distributeurs de gel hydroalcoolique sans contact a été passée.

La distance appliquée dans les bureaux est de 2 mètres entre chaque poste de travail et 1 mètre dans les circulations. Si les 2 mètres ne peuvent être respectés, des cloisons en plexiglas seront posées. Le recensement a été fait auprès des chefs de service, la synthèse est en cours d'élaboration.

Le RIA de Cambronne devrait rouvrir après autorisation préfectorale (pas avant le 18 mai) et acheminement de paniers repas sur le site Quai de Versailles.

SERVICE DES RETRAITES DE L'ETAT

Principe du maintien du télétravail comme modalité principale d'organisation du travail. Sur site, une personne maximum par bureau. Pas d'accueil physique du public à Gaston Doumergue. Le site rouvrira sur la journée complète (7h à 18h) pour permettre la gestion des horaires décalés. Suppression des badgeages pour les personnels en présentiel.

Un système de repas froid à emporter est soumis à la consultation des agents.

INSEE

reprise par étape :

du 11 au 12 mai, 7 agents vont préparer les locaux

du 13 mai au 2 juin maintien du télétravail pour tous avec un retour possible en présentiel par rotation dans la limite de 15 % des effectifs, avec un système d'inscription préalable

à partir du 2 juin augmentation de la limite de présents à 30 % puis 50 %.

Jusqu'au 2 juin pas de problème pour garantir une occupation d'une seule personne par bureau. Le port du masque est préconisé dans les circulations (stock de 500 masques). Les horaires variables sont suspendus, tous les agents sont au forfait.

Pour les agents qui font leur retour une séance de sensibilisation sera organisée et un vademecum sera distribué à chaque agent.

Une discussion avec le gérant de la cantine est prévue demain pour la fourniture de repas froids. Pas de réouverture de la cantine aux convives extérieurs pour l'instant.

DSFIPE

Maintien du télétravail. L'augmentation du nombre de présents ne se fera pas avant la deuxième semaine du dé-confinement sous réserve de la possibilité de respecter les mesures de distanciation.

Des masques seront distribués à toutes les personnes présentes. Stock de 400 masques H1N1 et attente d'une livraison de 3000 masques.

Le restaurant du MAE rouvrira le 11 mai avec un système de réservation de créneau horaire.

SERVICES INFORMATIQUES (KIBORI)

En milieu de semaine prochaine tous les agents seront dotés d'équipement en télétravail. A l'exception de certains travaux qui ne peuvent être effectués que sur place (affranchissement, maintenance informatique), la présence sur site n'est plus envisagée.

DOUANES

Elaboration du plan de reprise régional en même temps que le plan national, donc susceptible d'évolutions et d'ajustements.

Tous les agents sont consultés individuellement avant leur reprise du travail en présentiel.

Dans la branche de la surveillance, un nombre maximum de 4/5 agents par vacation a été fixé. En l'absence de restauration les repas sont pris sur place.

Pour les autres activités, poursuite du télétravail.

MEDECINS DE PREVENTION

Le Dr Aubrun signale une recrudescence de signalements de personnes vulnérables. Elles sont placées en télétravail ou ASA jusqu'à nouvel ordre.

Le Dr Gallet se félicite de la décision de la DSFIPE de doter tous les agents de masques.

INTERVENTION DE LA CGT

La CGT a reconnu que les revendications qu'elle avait exprimées le 23 avril sur les conditions de la reprise d'activité semblaient globalement respectées. Néanmoins 3 points doivent nous interroger : la distribution des masques, l'installation dans la durée du télétravail de masse, la mise en place de visites du CHSCT.

La CGT a dénoncé la politique de certaines directions, comme la DRFIP, qui laissent au placard leur stock de masques en attendant une reprise de l'accueil physique. La CGT a demandé que ces masques soient distribués aux agents présents sans attendre, notamment aux agents qui prennent ou prendront les transports en commun. Pour anticiper la réouverture des accueils, nous avons renouvelé notre proposition pour que le CHSCT finance l'achat groupé de masques pour l'ensemble des directions, proposition reprise par le Directeur régional de l'INSEE.

En réponse la DRFIP a indiqué que si elle conservait pour le moment son stock de masque en prévision de la réouverture des accueils, son objectif était bien de doter chaque agent de masque. Une livraison de la préfecture est attendue prochainement.

Par ailleurs, les médecins de prévention seront consultés pour définir quel type de masques le CHSCT devra commander en fonction du type d'utilisation.

Sur le télétravail, force est de constater que ce nouveau mode d'organisation du travail est en train de s'installer dans la durée. Or, pour beaucoup de salarié.e.s, le télétravail a été subi et décrété dans l'urgence, ce qui n'a pas toujours permis de mettre en place des conditions de travail adaptées et pourrait générer à terme de graves conséquences pour la santé de ces travailleurs. C'est pourquoi la CGT réclame, avec d'autres organisations syndicales, l'allocation de moyens pour améliorer les conditions de travail des personnes en télétravail et un plan de prévention des risques liés au télétravail.

Les organisations syndicales doivent pouvoir constater par elles-mêmes que la reprise d'activité se fait conformément aux consignes sanitaires et dans le respect et la préservation de la santé de chacun. La CGT a donc réitéré sa demande d'élaboration d'un plan de visites des services en adaptant la forme de ces visites à la nouvelle situation sanitaire. Les organisations syndicales ont été invitées à réfléchir pour le prochain CHSCT aux services à visiter.

Sur la question de la propagation du virus par les systèmes de ventilation et de climatisation, l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail a indiqué qu'une fiche spécifique du secrétariat général allait sortir sur le sujet.

Il a rappelé que, pendant la crise sanitaire, il était très important que les locaux soient aérés naturellement 15 minutes toutes les 3 heures (avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 24 avril). Pour les VMC sans recyclage, il n'y a pas de risque de contamination. Les opérations de nettoyage, entretien et vérifications périodiques doivent être scrupuleusement respectées. Pour les systèmes avec recyclage de l'air, la conduite à tenir sera définie bâtiment par bâtiment en fonction de la configuration des lieux et de l'installation.

Partout les accès aux fontaines à eau et distributeurs divers devraient être condamnés.

PROCHAINE REUNION LE 26 MAI 2020

Vos représentants CGT au CHSCT 44 :

Christophe BEDU (DRFIP Nantes) Gaëlle CHAILLOT (INSEE)
Alain GAUDIN (DOUANES Nantes) Pascal LE MANACH (SRE)

